

Enquête publique

Le Département des finances et de l'énergie

rend notoire qu'il a reçu de la société Combioula Energy & Water SA, de siège social à St-Martin (VS), la demande d'approbation des concessions et des plans relatifs aux installations de pompage et de turbinage des eaux de Combioula utilisées dans le cadre du complexe Dixence Resort.

Conformément aux articles 14 à 18, 31 et suivants de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du 28 mars 1990 (LcFH), la demande est mise à l'enquête publique **du 23 juillet 2021 au 23 août 2021**.

Avec cette mise à l'enquête publique, est également ouverte la procédure pour l'obtention de toutes les autorisations spéciales nécessaires, notamment celles découlant des lois sur l'aménagement du territoire, sur les forêts, sur la protection des eaux, de l'environnement, de la nature et du paysage.

Pendant le délai de mise à l'enquête publique, le dossier peut être consulté auprès des greffes communaux de St-Martin et d'Hérémence ainsi qu'auprès du Département chargé de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, av. du Midi 7 à Sion.

Les oppositions éventuelles concernant cette demande (art. 16 LcFH) doivent être adressées par écrit et en deux exemplaires, **jusqu'au 23 août 2021**, au Département des finances et de l'énergie à Sion.

Sion, le 16 juillet 2021

Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat

